

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE CRABTREE
M.R.C. DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session d'ajournement du Conseil de la municipalité de Crabtree tenue le 18 février 2008 au lieu ordinaire des sessions de ce Conseil, à 19:00 heures, et y sont présents, formant ainsi quorum sous la présidence du maire, monsieur Denis Laporte:

Daniel Leblanc
Françoise Cormier
André Picard
Jean Brousseau
Gaétan Riopel
Mario Lasalle

Est également présent Pierre Rondeau directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de Crabtree.

R 042-2008

SUBVENTION AUX JEUNES DE CRABTREE QUI S'INSCRIVENT À UNE ACTIVITÉ DE BASEBALL MINEUR À L'EXTÉRIEUR

Attendu qu'il n'y a plus d'association de baseball-mineur sur notre territoire depuis 2003;

Attendu qu'il y a lieu de poursuivre notre politique des dernières années et d'offrir à nos jeunes la possibilité de participer à des activités de baseball-mineur avec des groupes organisés dans d'autres municipalités;

En conséquence, il est proposé par Françoise Cormier, appuyé par Mario Lasalle, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. De verser aux jeunes de Crabtree, sur présentation d'une pièce justificative, 50% du montant des frais d'inscription qu'ils doivent assumer lorsqu'ils s'inscrivent à une activité de baseball-mineur dans une municipalité de leur choix.
3. Que dans le cas où un jeune s'inscrit à l'Association du baseball mineur de Joliette via le service des loisirs de Crabtree, la municipalité applique le 50% de subvention lors de l'inscription et verse la totalité du coût d'inscription incluant la subvention à l'Association de baseball-mineur, sur présentation de la liste des jeunes inscrits envoyés par l'Association.

ADOPTÉ

R 043-2008

SOUSSIONS POUR LES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES DU PROLONGEMENT DE LA 5^E AVENUE

Le Conseil prend connaissance du rapport de recommandation de notre firme d'ingénieurs DESSAU qui déclare non conformes 4 des 10 soumissionnaires;

Le Conseil prend connaissance des soumissions conformes relatives aux travaux d'infrastructures d'aqueduc et d'égout pour le projet de développement domiciliaire "Prolongement de la 5^e avenue", à savoir:

Sintra Inc. (région Lanaudière/Laurentides	461 464,05 \$
Généreux Construction Inc.	499 102,21 \$
Doncar Construction Inc..	522 546,91 \$
Jobert Inc.	554 712,90 \$
Les Excavations Roc-Sol Ltée.	587 290,21 \$
Excavation Normand Majeau Inc.	625 095,62 \$

Sur proposition d'André Picard, appuyée par Jean Brousseau, il est unanimement résolu de retenir la soumission de Sintra Inc. (région Lanaudière/Laurentides) au prix de 461 464,05 \$, laquelle soumission est la plus basse conforme, le tout, conditionnellement à l'obtention du certificat d'autorisation du ministère de l'Environnement et du Développement durable et l'approbation du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires Municipales et des Régions.

Que le maire et le directeur général soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, un contrat avec l'entrepreneur.

ADOPTÉ

044-2008

AVIS DE MOTION POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR TRAVAUX DE LA 17^E RUE

André Picard donne Avis de motion qu'à une prochaine séance il sera présenté, pour approbation, un règlement d'emprunt décrétant des travaux d'implantation d'infrastructures d'aqueduc, d'égout domestique, d'égout pluvial, et de chaussée sur une partie de la 17^e rue et de la 2^e avenue dans la municipalité de Crabtree, et autorisant un emprunt à ces fins et imposant une taxe spéciale sur tous les immeubles imposables de la municipalité en fonction de leur évaluation.

Cet avis de motion est donné en conformité avec l'article 445 du Code municipal et il a dispense de lecture lors de l'adoption dudit règlement.

R 045-2008

RENOUVELLEMENT DES ASSURANCES GÉNÉRALES

Attendu que la municipalité de Crabtree a adhéré à la Mutuelle des municipalités du Québec pour son portefeuille d'assurances générales;

Attendu que la municipalité, par sa résolution R 032-2004 a assigné Les Assurances Guy Varin pour transiger ses polices d'assurances avec la Mutuelle;

Attendu que monsieur Varin a déposé à la municipalité une proposition de renouvellement des assurances s'élevant à 80 614 \$ (plus les taxes applicables);

Attendu qu'en raison de la modification de la valeur assurée un avenant suivra au montant de 293\$ (plus les taxes applicables);

Attendu que l'offre de renouvellement est acceptable;

En conséquence, il est proposé par Daniel Leblanc, appuyé par Françoise Cormier, et unanimement résolu:

1. Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit.
2. Que la municipalité renouvelle son contrat d'assurances générales avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année ayant été déposées par les Assurances Guy Varin en date du 5 février 2008 et totalisent la somme de 80 907\$, incluant l'avenant de 293 \$ à recevoir, (plus les taxes applicables).

ADOPTÉ

R 046-2008

PARTICIPATION AU COLLOQUE RÉGIONAL DE SÉCURITÉ CIVILE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de déléguer Jean Brousseau, Christian Gravel et Pierre Rondeau au congrès régional de sécurité civile qui se tiendra à

Joliette le 6 mai 2008 et de défrayer les coûts qui s'y rattachent.

ADOPTÉ

R 047-2008

DEMANDE D'ACCRÉDITATION OSER-JEUNES

Attendu que le conseil désire encourager la conciliation travail-études;

Attendu que le conseil encourage les étudiants à continuer leurs études tout en mettent en place plusieurs emplois saisonniers;

Attendu qu'il y a lieu pour la municipalité de s'afficher comme un "Employeur OSER-JEUNES";

En conséquence, il est proposé par Mario Lasalle, appuyé par Gaétan Riopel, et unanimement résolu, que la municipalité demande l'accréditation OSER-JEUNES au Comité régional pour la valorisation de l'éducation et que soit autorisé le paiement de 50\$ pour la gestion du dossier.

ADOPTÉ

R 048-2008

ACTIVITÉ DE FINANCEMENT DE LA FONDATION DES MALADIES DU COEUR

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de participer financièrement au Quillethon de la fondation des Maladies du Cœur qui se tiendra le 9 mars 2008 en faisant un don de 150 \$ le soir de l'événement.

ADOPTÉ

R 049-2008

OCTROI D'UNE BOURSE DE 300\$ POUR LE FESTIVAL CONCOURS DE MUSIQUE DE LANAUDIÈRE

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu de faire un don de 300\$ à la Fondation du Centre culturel de Joliette, qui sera remis sur forme de bourse par un des représentants de la municipalité dans le cadre du Gala qui se déroulera le dimanche 27 avril 2008.

ADOPTÉ

R 050-2008

CONTRIBUTION ANNUELLE À LA CROIX-ROUGE CANADIENNE

Attendu que le 4 février 2008 le conseil municipal adoptait la résolution R 030-2008 autorisant le renouvellement de l'entente avec la Croix-Rouge Canadienne;

;

Attendu que dans cette entente la municipalité s'engageait à verser une somme représentant 0,10\$ par habitant;

En conséquence, il est proposé par Jean Brousseau, appuyé par André Picard, et unanimement résolu:

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante pour valoir à toutes fins que de droit;

Qu'une contribution de 352,10\$ soit versée à la Croix-Rouge canadienne Division du Québec.

ADOPTÉ

R 051-2008

PARTICIPATION AU TOURNOI DE CURLING DES MARCHANDS

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu d'inscrire une équipe de quatre (4) joueurs au coût de 200 \$, pour le tournoi de curling des marchands qui se tiendra du 8 au 15 mars prochain et d'y déléguer les membres du Conseil ou fonctionnaires intéressés.

ADOPTÉ

52-2008

DÉPÔT D'UNE LISTE DE COMPTE DES PAIEMENTS AUTORISÉS EN VERTU DU RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION DE DÉPENSES

Le directeur général a déposé aux membres du Conseil municipal les comptes apparaissant à la liste du 18 février 2008 pour lesquels les chèques ont déjà été émis après vérification de la disponibilité des crédits au montant de 113 954,51\$ et payés, tel qu'autorisés par l'article 4 du règlement 2007-137 du règlement de délégation de dépenses.

R 053-2008

ADOPTION DES COMPTES

Sur proposition de Daniel Leblanc, appuyée par Françoise Cormier, il est unanimement résolu que les crédits étant disponibles pour l'émission des chèques, les comptes apparaissant à la liste du 18 février 2008 au montant de 16 325,75 \$ soient adoptés et payés.

ADOPTÉ

L'assemblée est levée à 22:10 heures.

Denis Laporte, maire

Pierre Rondeau, directeur général